

Zeitschrift:	Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari
Herausgeber:	Société suisse des traditions populaires
Band:	41 (1951)
Artikel:	Quelques trucs de ménagères [suite]
Autor:	Brodard, F.-X.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1005732

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans les comptes des gouverneurs (administrateurs) de la Commune du Locle pour l'année comptable 1773/74 on peut lire sous la date du 27 août 1773 ce qui suit: Ensuite d'un ordre de la seigneurie (du gouvernement) qui permet à la Communauté du Locle de faire défense à tous étrangers d'acheter sur le marché aucune denrée comestible avant que d'avoir posé la *banderolle* afin de laisser aux gens du lieu le temps de se pourvoir du nécessaire, à quel effet le gouverneur comptable a fait faire une banderolle sur laquelle sont peintes les armoiries de la Communauté.

Le début des années 1770 avait été une période de disette et de vie chère. «Ceux du pays de Neuchâtel», les Montagnards en particulier, eurent beaucoup de peine à se ravitailler en denrées comestibles indispensables, en blé surtout. Des mesures de protection des consommateurs s'imposaient. La banderolle du marché joua alors un rôle efficace.

Quelques trucs de ménagères (Suite)

par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac

Couvées

Il y a toute une série de recettes pour avoir de la chance avec ses couvées. En voici quelques unes, recueillies à La Roche.

Tout d'abord le choix des oeufs, car il va de soi qu'on désire avant tout avoir des poulettes. A cet effet, voici quelques conseils:

On choisit des oeufs de poules pas trop jeunes.

Ne mettez pas couver à *la lona dura* (à la vieille lune): les poussins auraient trop de peine à sortir de la coquille.

Choisissez de préférence des oeufs pas trop gros, et pas trop pointus, mais d'un bel ovale. (Les gros oeufs ronds donnent des coqs). Si vous mettez des oeufs du vendredi-saint, vous avez des chances d'avoir plus de poulettes.

Les couvées tardives en donnent davantage également.

Ne choisissez pas des oeufs fécondés par un jeune coq: vous auriez beaucoup de coquelets. Un coq de deux ans laisse beaucoup plus de poulettes.

Mettez couver des oeufs de poules de deux ans, non de poussines: les poussins seront plus robustes.

Quand mettre couver? De préférence pour que votre couvée sorte quand la lune croît (*a la lona tindra*). Les poussins auront moins de peine à casser la coque de l'oeuf.

(Suite en No. 1* 1952)